

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 13 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 13 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'Ecole de Musique Intercommunale à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE -GRAND

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Gérard VERNAY (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan Le LANN (Pouvoir à Laurent CHELLE)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2021-132

TARIFICATION DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE POUR LES PERSONNES AGÉES ET/OU PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite proposer le portage des repas à l'ensemble des 8 communes de la Haute-Tarentaise.

Afin de garantir une qualité de service, il a été décidé de collaborer pour le portage repas du haut de vallée avec le CCAS de Val d'Isère (convention d'entente). Ainsi, le Centre Communal d'Actions Social de Val d'Isère prendra en charge les communes de Sainte Foy, Tignes, Val d'Isère et Villaroger. La fabrication des repas en liaison froide sera réalisée par la cuisine centrale de Val d'Isère.

Le service Etoile développe le portage de repas à domicile pour les 4 autres communes : Bourg-Saint-Maurice, Les Chapelles, Montvalezan et Séz.

La fabrication des repas en liaison froide a été soumise à un appel d'offre. A l'issue de l'analyse des prix, le prestataire retenu est l'hôpital de Bourg-Saint-Maurice.

Afin d'assurer l'équité tarifaire sur les 8 communes du territoire, il a été décidé de proposer un tarif unique :

- 12 €uros pour le repas du midi et du soir.
Ce tarif inclut les frais de livraison.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 IV qui précise que « lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil de la Communauté de Communes à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétences » ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, approuvés par arrêté en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012 et du 26 septembre 2016 ;

Vu la délibération n°104 du 3 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire pour les compétences subordonnées à la reconnaissance de l'intérêt communautaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale « Petite Enfance-Relais Assistantes Maternelles-Solidarités aux personnes âgées et/ou en situation de Handicap-Maison France Services » du 23 Juin 2021 et du 16 Septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Gestion 73 du 30 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni 07 Décembre 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la tarification du service Portage de Repas : tarif de 12 €uros ;
- **AUTORISE** le Président à appliquer ces tarifs et à signer tous documents afférents à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

